

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1286

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MOUADIA RAHIA veuve DAZROU

Date de naissance : 1943

Adresse : ANDALOUSSI Rue 2 N° 22 Casab

Tél. : 0522 28 10 44 Total des frais engagés : 428,70 Dhs

*Pr. Med. HAMDA
OPHTHALMOLOGISTE*

*29, Rue Imane Alloussi - Bourgogne - Casablanca
Tél : 0522 27 67 51 / 49 - Fax : 0522 26 68 11*

Authorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 19.11.2011

Nom et prénom du malade : MOUADIA RAHIA

Age : 68

Lien de parenté :

Fille

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 26/11/2011

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/11/2011	502	302,02 N	302,02 N	<p>24, Rue Imâme Aloussi - Bourguiba</p> <p>Tél: 05 22 27 87 51 / 46 62 21</p> <p>Dr. Med. ORTHOMOL</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE EL MANSOURI	19/11/2011	128,70
PHARMACIE EL MANSOURI	19/11/2011	128,70
PHARMACIE EL MANSOURI	19/11/2011	128,70
PHARMACIE BEL ALAMI	19/11/2011	128,70

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8.				

Docteur Mohammed HAMDANI

الدكتور محمد حمداني

Ex Professeur à la Faculté de Médecine

de Casablanca

Ophtalmologie Pédiatrique et Adulte

Ancien Médecin Résident-Etranger
de l'Hôpital Necker - Enfants Malades - Paris

أستاذ سابق بكلية الطب بالدار البيضاء

أمراض وجراحة العيون الأطفال والكبار

طبيب داخلي سابق

بمستشفيات باريس

Casablanca le :

الدار البيضاء في : ٢٣

MARZOUI

Dr. M. HAMDANI

Pr. Med. OPHTALMOLOGISTE
24, Rue Imame Alloussi - Bourgogne - Casablanca
Tel. : 0522 27 67 51 / 52 - Fax : 0522 25 66 11

28.60 x 2

١٤١٥

18.6 x 3 / 1, 900

18.6 x 2 / 1, 900

38.50

18.6 x 1 / 1, 900

Cicical Leïd ١٤١٥
Medc

33.00

18.6 x 5 / 1, 600

Sen ١٣ ١٢٩٧٣

١٤١٥

Pr. Med. HAMDANI
OPHTALMOLOGISTE
24, Rue Imame Alloussi - Bourgogne - Casablanca
Tel. : 0522 27 67 51 / 52 - Fax : 0522 26 66 77

الدكتور محمد حمداني الطابق الثالث (أمام مصعد بدر) بورشون الدار البيضاء
الهاتف: ٥٢٢ ٢٦٦٦ ٧٧ - الفاكس: ٥٢٢ ٢٦٦٦ ٤٦ - ٥٢٢ ٢٧ ٦٧ ٤٦
Rue Imame Alloussi, 3ème étage, Bourgogne (Face à la clinique Badr) - Casablanca
Tél. : 05 22 27 67 46 / 51 (L.G) - Fax : 05 22 26 66 77 - E-mail : ophthalmmdani@yahoo.fr

